



La Regrippière

DEL- 2024 -053

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 16

OBJET :

**RENOUVELLEMENT
DE LA CONVENTION
DE PARTENARIAT
POUR LA GESTION
DE L'AGENCE
POSTALE
COMMUNALE**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 12 septembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 septembre 2024
PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M
GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BAUDRY M.,
M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme FONTENEAU C., Mme
JOLIVET C., M SOURISSEAU B., Mme HERBRETEAU M-A, Mme
PASQUEREAU C.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme
LAMBERT B.,

POUVOIRS :

M DUGUE V. a donné pouvoir à Mme BARON A.
Mme LAMBERT B. a donnée pouvoir à M BOUCHEREAU F.

SECRETAIRE : Mme PASQUEREAU C.

La Poste a proposé aux communes la gestion de points de contact « La Poste Agence Communale » offrant les prestations postales courantes, dans le cadre de sa mission d'aménagement du territoire, conformément à la loi du 2 juillet 1990.

La 1^{ère} convention a été signée par la commune de La Regrippière en 2005, suivie d'un avenant en 2006, 2011 et 2014, puis d'un an de prolongation de la durée de la convention en 2023 et arrive ainsi à son terme le 13 septembre 2024.

Le Maire expose le nouveau contrat de présence postale et les modalités d'organisation de l'agence postale communale qui devient point de contact du réseau de La Poste, offrant toute la gamme des services de la Poste. Après étude de la convention de partenariat proposée, ainsi que des droits et obligations de chacune des parties.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **DECIDE**:

- **De renouveler** la convention pour une durée de 9 ans, conformément aux modalités financières garantissant une indemnisation forfaitaire par mois et conformément aux nouvelles modalités de gestion, avec des offres de service élargies et rémunération valorisante pour l'agent.
- **D'autoriser** M Le Maire pour signer la convention de partenariat proposée

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 17 SEP. 2024

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 17 SEP. 2024

LE MAIRE,
Pascal EVIN

